

MACON, le 7 novembre 2022

Direction de la santé publique
Département prévention santé environnement
Unité territoriale de Saône-et-Loire
Affaire suivie par : **Philippe BIEVRE**
Courriel : ars-bfc-dsp-se-71@ars.sante.fr
Téléphone : 03.85.39.59.52.50

**Le directeur général de l'agence régionale de santé
Bourgogne – Franche-Comté**

à

Réf.
a:\dsp\04_dpse\utse_71\environnement\icpe\dossier
s\industrie\champforgeuil\sccv sp france
2022\221103- champforgeuil-icpe-sccv sp france-ut
dreal-pb.docx

**Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement**
UID 39-71
37 boulevard Henri Dunant
BP 94029
71040 MACON CEDEX

OBJET : Installations classées - Société SCCV SP FRANCE - CHAMPFORGEUIL.

REFERENCES : vos transmissions par GUN en date du 10 et 11 octobre 2022.

Comme suite à votre transmission citée en référence concernant la Société SCCV SP FRANCE, relative à une autorisation d'exploiter une activité de plateforme de stockage produits non dangereux, sise Rue de Corcelle - 71530 CHAMPFORGEUIL avec création de deux bâtiments de stockage (bâtiment A et Bâtiment B), j'ai l'honneur de vous informer qu'au vu des nouveaux éléments transmis par le pétitionnaire, dans son dossier d'autorisation, j'émet les remarques suivantes :

➤ **Evaluation des risques sanitaires**

Une modélisation atmosphérique a été réalisée. Le risque sanitaire a été examiné en ce qui concerne les effets par inhalation relatifs aux émissions atmosphériques des chaudières des deux bâtiments ainsi que des gaz d'échappement des poids lourds et autres véhicules du futur site. L'analyse a porté sur les substances suivantes :

Pour les effets à seuil :

Acide chlorhydrique (HCl), Acide fluorhydrique (HF), Cadmium, Plomb, Nickel, Benzène, Formaldéhyde, Ethylbenzène, Xylènes, Toluène, benzo (a) pyrène

La somme totale des quotients de danger est inférieure à 1.

Pour les effets sans seuil :

Cadmium, plomb, nickel, benzène, formaldéhyde, benzo (a) pyrène

L'excès de risque individuel ERI total est inférieur à 10^{-5}

Par ailleurs les concentrations environnementales observées pour les particules et molécules suivantes NO₂, SO₂, CO, PM₁₀, PM_{2,5} sont inférieures aux valeurs guide ou réglementaires relatives à la qualité de l'air.

Le risque sanitaire global peut donc être considéré comme non significatif.

➤ **Bruit**

Une modélisation acoustique du site a été réalisée et montre la conformité des émissions sonores calculées en zone à émergence réglementée.

Ces hypothèses de calcul devront être vérifiées par une campagne de mesure des niveaux sonores après mise en service des futurs bâtiments.

➤ **Eaux usées**

Le site ne comporte pas de réseau collectif d'assainissement. Les eaux usées issues des bureaux et autres locaux sociaux seront traitées par un assainissement autonome.

Le projet d'assainissement devra être soumis à l'avis du service public d'assainissement territorialement compétent.

➤ **Protection du réseau d'eau potable**

Le site sera raccordé au réseau public d'alimentation en eau potable.

Je mentionne page 259 de l'étude d'impact que les deux futurs bâtiments seront équipés de disconnecteurs au niveau du réseau d'eau potable et du réseau incendie.

Ces dispositifs feront l'objet d'un contrôle de maintenance annuel.

Sous réserve des remarques susvisées, j'émet un avis favorable à ce dossier.

Pour le directeur général par intérim

Le Responsable de l'Unité Territoriale
Santé Environnement



Michaël NGUYEN HHU